

STRATEGIE ET PLAN D' ACTIONS NATIONAUX POUR LA
BIODIVERSITE (SPANB) EN ALGERIE

2016-2030

« La biodiversité pour le développement économique et social durable et l'adaptation aux changements climatiques »

La Stratégie et le Plan d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) en Algérie visent à servir les ambitions sociales, économiques et environnementales de l'Algérie. La mise en œuvre de la SPANB doit donc être un moteur de création d'emplois et de revenus pérennes et doit contribuer à augmenter la résilience de l'Algérie face aux changements climatiques. A travers la conservation, la restauration, l'utilisation durable et la valorisation de la biodiversité, l'Algérie sera donc capable de mieux affronter

les défis sociaux, économiques et environnementaux liées aux changements globaux. « La biodiversité pour le développement économique et social durable et l'adaptation au changement climatique » résume donc la vision de la SPANB. S'insérant dans l'agenda international du « futur que nous voulons » dessiné à Rio+20 pour une croissance verte et inclusive et dans l'agenda de la déclaration

de Paris vers un changement de paradigme pour des territoires plus résilients, la mise en œuvre de la SPANB délivrera de nombreux bénéfices pour les populations au niveau local, national et global. Dans ce sens, l'Algérie tient à porter sa responsabilité au plus haut niveau d'exigence pour répondre aux objectifs d'Aichi et au-delà aux Objectifs de Développement Durable.

La Convention sur la Diversité Biologique (CBD) est une des trois conventions de Rio, établie en 1992, elle poursuit 3 principaux objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des composants de la biodiversité et le partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'utilisation des ressources génétiques. L'Algérie est partie prenante de la Convention sur la diversité biologique (CBD) depuis 1995, et a élaboré en 2000 une première SPANB. Afin de répondre aux enjeux du cadre stratégique d'Aichi 2010-2020, une SPANB révisée doit être élaborée. En adéquation avec le Schéma National d'Aménagement du Territoire, la nouvelle SPANB s'inscrit dans la période 2016-2030.

En chiffres

4 orientations stratégiques
21 objectifs
113 actions
750 personnes consultées
5 ateliers régionaux de concertation
4 ateliers nationaux de concertation
12 ateliers et réunions sectoriel

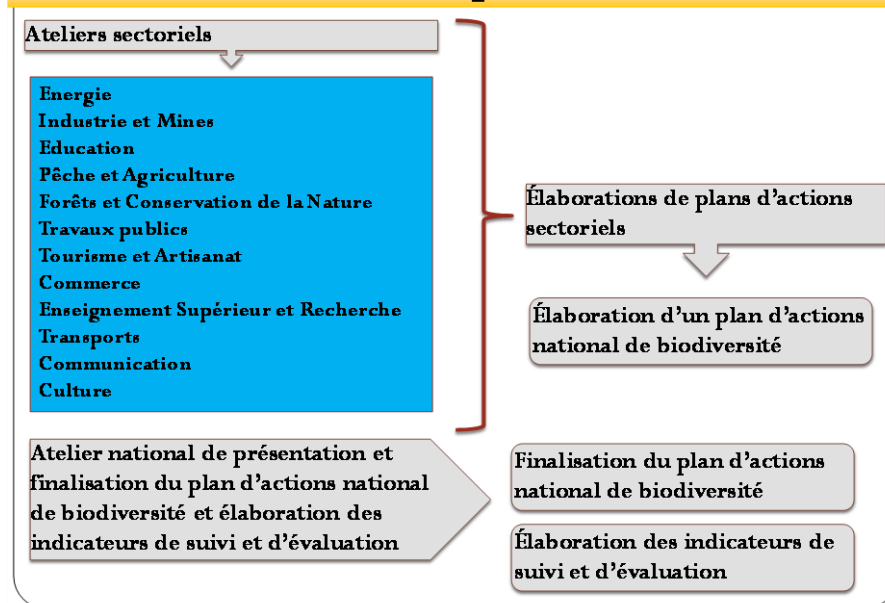
Une concertation active avec tous les acteurs et partenaires, pour une SPANB opérationnelle

Le processus d'élaboration de la SPANB a mené à la rencontre de près de 750 personnes de divers secteurs. Une démarche de concertation et de participation a été adoptée à la fois pour l'élaboration des objectifs nationaux et pour l'élaboration du plan d'actions.

Elaboration des objectifs nationaux



Elaboration du plan d'actions



Quelques actions phares

Parmi les mesures phares de la SPANB 2016-2030, on peut mettre en exergue :

- La mise en place d'un réseau d'aires protégées
- La création d'un Observatoire de la Biodiversité couplé à un système d'alerte précoce
- Le développement d'un mécanisme national de compensation écologique
- La révision des statuts de structures étatiques existantes (ex : CNDRB, Parcs Nationaux, etc)

Avant fin 2017, il est impératif d'avoir :

- institué un service dédié à la biodiversité au niveau de la primature
- mis en place l'équipe SPANB,
- institué le CIB,
- développé un système de suivi-évaluation de la SPANB et,
- défini les PASB avec les secteurs partenaires.

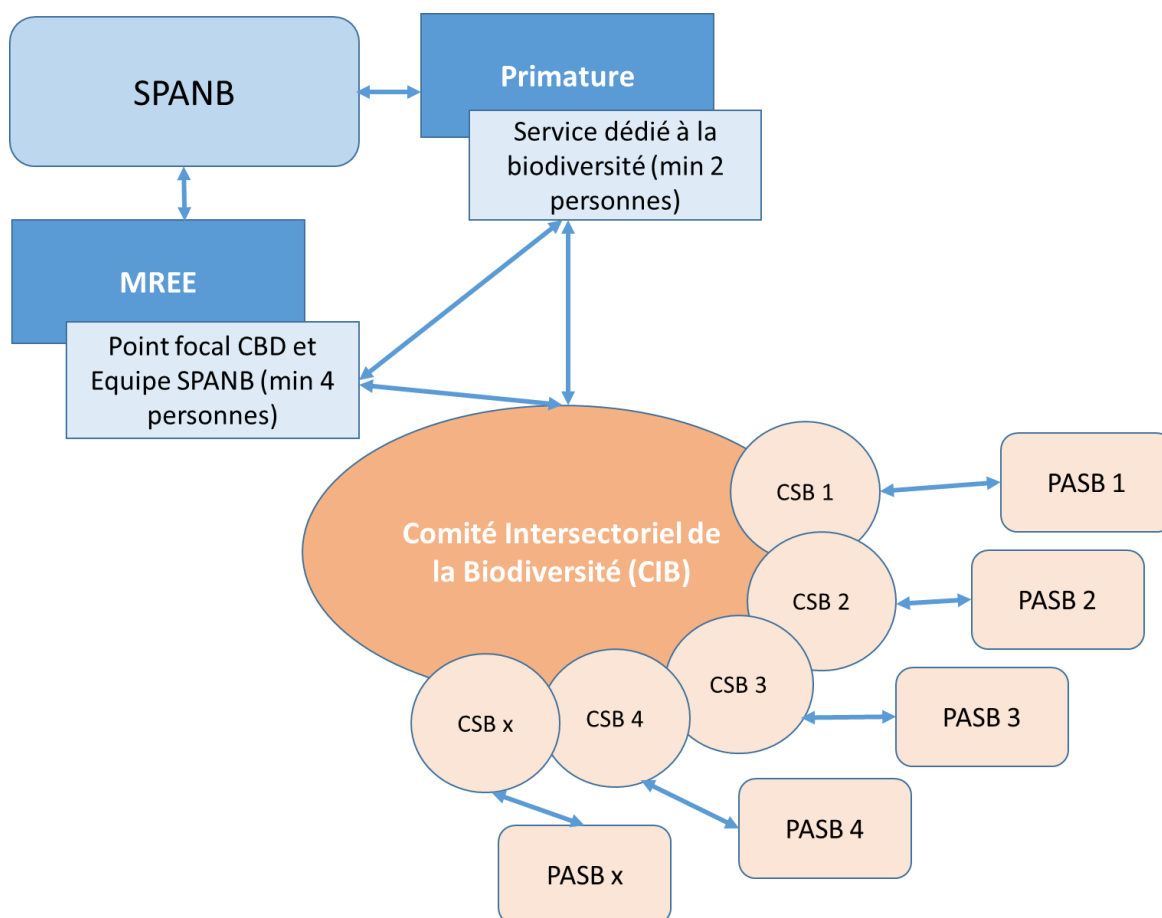
- L'expérimentation de mécanismes de financements innovants (Paiements pour Services Ecosystémiques, Tarification à l'entrée des Parcs Nationaux, etc).
- L'intégration de la biodiversité dans la nomenclature des fonds sectoriels existants et étude de la faisabilité d'un fonds national dédié à la biodiversité
- Le développement des méthodes d'évaluation économique des écosystèmes et de la biodiversité pour une meilleure prise de décision
- La valorisation des écosystèmes et de la biodiversité par le développement de filières et l'application de nouveaux cadres juridiques à l'instar du protocole de Nagoya
- La restauration et la réhabilitation des écosystèmes naturels dégradés
- Le développement de l'écotourisme

Orientations pour la gouvernance de la SPANB

Un **Comité Intersectoriel pour la Biodiversité (CIB)**, composé de points focaux sectoriels, sera en charge de la gouvernance et du suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SPANB. Au niveau sectoriel, les points focaux sectoriels et les représentants du secteur impliqué composent un **Comité Sectoriel pour la Biodiversité (CSB)** en charge de la gouvernance et du suivi-évaluation du **Plan d'Actions Sectoriel pour la Biodiversité (PASB)**.

La première année de la mise en œuvre de la SPANB mettra l'accent sur la finalisation (et la validation) des plans d'actions sectoriels pour la biodiversité, comme pierres angulaires du dispositif de mise en œuvre de la SPANB et de répartition des responsabilités.

Il est recommandé de mettre en place un **service dédié à la biodiversité à la primature**. Ce service sera en charge de veiller à la mise en œuvre de la SPANB par une coordination intersectorielle orientée vers l'action. Le chef de service de la biodiversité à la primature aura pour mandat de présider le CIB, d'y faciliter un dialogue de qualité, ouvert et transparent entre les parties prenantes et de veiller à l'atteinte des objectifs fixés.



La mise en œuvre de la SPANB

La SPANB promeut **un partage des responsabilités** vis-à-vis des enjeux liés à la biodiversité. Tous les secteurs sont appelés à contribuer et à opérer dans le sens de la vision de la SPANB et à développer leur plan d'actions sectoriel pour la biodiversité (PASB) ainsi que mettre en place les conditions nécessaires à leur mise en œuvre. Dans le cadre du processus d'élaboration de la SPANB, plusieurs PASB ont été définis, mais devront être précisés et validés par les secteurs concernés.

Une équipe en charge de la coordination de la mise en œuvre opérationnelle de la SPANB (**Equipe SPANB**) assure l'animation du CIB et intervient en appui aux CSB. Cette équipe devra être composée de cinq experts au minimum.

Il est crucial de donner une place importante aux organisations de la société civile (associations/ONG environnementales, associations culturelles, corporations professionnelles, etc) pour la mise en œuvre de la SPANB. En effet, la tâche est si ambitieuse qu'elle nécessite le concours de toutes les forces vives du pays. Il est donc important de créer **un réseau d'ONG et associations** qui pourront proposer mettre en œuvre des projets et activités liés à la SPANB.

